

Pénurie de candidats ou ostracisme corporatif ?

Thomas Regazzola

Décembre 2018.

Le déclin du nombre d'exploitations est connu depuis longtemps. Dès 1995, les experts préconisent des mesures, pour en stabiliser le nombre, autour de 550000, à l'horizon 2005. S'efforçant d'infléchir la tendance, les OPA mettent en place, un Point Info Installation (PII) dans chaque département, tandis que le CNJA tente d'encourager l'installation, par des dispositifs successifs¹. L'échec est avéré: le nombre d'installations aidées stagne autour de 5-6000/an, très loin de l'objectif affiché de 12000. De leur côté, en organisant le "*premier congrès national de l'installation progressive*" la FADEAR et la Confédération Paysanne dénoncent des normes d'installation rendues obsolètes par l'évolution des caractéristiques des candidats².

À cette époque la situation a fait l'objet de plusieurs recherches (cf. bibliographie). Certaines d'entre elles se sont penchées sur les installations n'ayant pas bénéficié des aides d'Etat (Installations Non Aidées : INA); d'autre ont étudié, plutôt, les installations Hors Cadre Familial (HCF ou NIMA : non issus du milieu agricole)³.

Ces recherches ont mis en évidence que :

- l'agriculture perd 10000 chefs d'exploitation par an, car les 27000 départs annuels sont compensés seulement en partie par 16 - 17000 installations⁴.
- (presque) 70 % des installations aidées sont le fait d'enfants d'agriculteurs déjà installés, reprenant l'exploitation familiale ou remplaçant les parents au sein d'exploitations sociétaires.
- plus d'un tiers des installations s'établissent Hors Cadre Familial (HCF);
- un tiers des installés a plus de 40 ans;
- la proportion des HCF augmente à la vitesse de plus d'un doublement en dix ans⁵, et ce, même parmi les installés ayant réussi à obtenir les aides d'Etat (DJA : Dotation Jeunes Agriculteurs et prêts bonifiés);
- le nombre d'installations ne bénéficiant pas de la DJA est, lui aussi, en constante augmentation, depuis, au moins, 1995, pour dépasser 60 %, en 2006;
- seulement quelques 5700 installations bénéficient d'aides d'État, alors que 8000 autres (60 %, la majorité) en sont exclues, parce qu'elles ne correspondent pas à l'une ou à l'autre des conditions requises (trop âgés, RMistes, pas de diplômes agricoles, trop petite surface, production "atypique"). C'est dire que le territoire agricole est en train d'évoluer sous la poussée de deux dynamique opposées :
- d'une part, la transmission familiale n'assure plus le renouvellement de la profession parce que le nombre de familles ne produit plus suffisamment d'héritiers potentiels et parce qu'une partie de ces derniers préfère⁶ s'orienter vers d'autres secteurs, voire migrer à la ville pour faire des études de droit, de pédagogie, d'architecture, de commerce.
- d'autre part, une forte augmentation d'installations de nature tout différente.

¹ En 1995, le CNJA (qui deviendra JA, en 2002), lance une "Charte à l'installation"; en 2002 le "Livre blanc de l'installation"; en 2012, le "Pacte pour l'installation".

² Lors de ce congrès qui se tient à Nîmes, la même année où la loi d'orientation agricole de 1999 reconnaît le triple rôle (économique, socio-territorial, environnemental), rempli par l'agriculture, la question "*Faut-il aider les non aidés ?*" est ouvertement posée. <agriculture.gouv.fr/telecharger/60451?token=0b8583553f800410d793ffd2e7fc2b7e>

³ Bien que plusieurs recherches se soient penchées sur les installations à partir de plusieurs points de vue, rien ne semble avoir été entrepris pour étudier les projets n'ayant pas abouti à une installations : il serait, sans doute, intéressant d'analyser les dossiers présentés et de présenter au public les raisons des refus et la destination du foncier concerné.

⁴ Ces chiffres peuvent varier, selon que l'on prenne en compte (ou pas) les transferts entre époux et les cotisants solidaires.

⁵ Leur pourcentage est passé de 13% en 1993, à 15% en 1999 et à 30% en 2002 (en Bretagne, à cette date : 25 %).

⁶ On conçoit facilement que l'expérience de parents, dominés, pendant 30 ans, par des structures qui les ont poussés à s'agrandir, à investir, à s'endetter, pour être finalement, abandonnés aux "forces du marché", ait du mal à séduire leur progéniture.

La caractérisation des nouveaux venus : INA et HCF ou NIMA.

Bien que certaines de ces recherches considèrent les nouveaux venus comme des INA, alors que d'autres les regardent comme des HCF, elles n'en caractérisent pas moins leur population respective dans des termes pratiquement équivalents⁷.

L'importance quantitative de nouveaux arrivants, qui représente, tout de même, plus de 70 % des installations⁸, se passe de commentaires : sans leur concours, le nombre d'exploitants conventionnels déclinerait bien plus rapidement.

Quelle que soit leur filiation ou leur origine géographique, qu'il s'agisse de citadins, voulant changer de vie... de ruraux renouant avec leur milieu, après plusieurs années d'activités de type urbain... qu'ils proviennent, même, du salariat agricole... qu'ils soient jeunes, ou qu'ils aient passé les 40 ans... toujours est-il qu'il s'agit d'agriculteurs d'un deuxième type, s'affirmant à contre-courant des politiques officielles, s'installant sans aides d'État (INA), ou Hors Contexte Familial (HCF), ressemblant, de moins en moins, aux exploitants conventionnels, faisant preuve de détermination, capacité de travail, initiative et démontrant, même, leur fiabilité, puisque, après 10 ans, la grande majorité d'entre eux se maintient.

Certains, aux capacités d'investissement très faibles, pratiquent le maraîchage, l'apiculture, l'élevage d'escargots, de la spiruline, voire la cueillette/transformation (sirops, hydrolats, vinaigre, confits, confitures). Lorsqu'il est indispensable de financer⁹ du foncier, le cheptel, les bâtiments d'élevage, les équipements de transformation (élevages caprin-fromage, ateliers bovins-lait, porcs-volailles de plein air, vergers-pommes, "boulange-du-grain-au-pain", éco pastoralisme ...), ils en passent par la vente de biens personnels, par des emprunts familiaux, des aides des collectivités locales, ils s'accommodent d'une installation progressive, financée par la pluriactivité, ou par des petits concours, au fur et à mesure de la construction du projet. Tout en se satisfaisant de petites surfaces (26 ha, en moyenne, contre le double en conventionnel)¹⁰, ils contribuent à l'emploi bien plus que les exploitants conventionnels.

Dans leurs motivations on retrouve fréquemment le besoin d'échapper aux relations hiérarchiques, de s'éloigner, de redonner du sens à leur activité, en cohérence avec une éthique, de travailler, physiquement, avec la nature, d'autoproduire son alimentation, de veiller à l'environnement, à la biodiversité. Bien que le niveau de revenu ne constitue pas leur objectif principal, ils veillent à s'approprier la valeur ajoutée, en s'orientant vers l'agriculture biologique, en privilégiant la qualité, la transformation ou d'autres formes de diversification (gîtes, fermes auberges, accueil pédagogique ...), en commercialisant en circuit courts. Les recherches soulignent à quel point ces installations échappant à la normalisation des institutions et du corporatisme dominants contribuent à préserver une diversité interdite par le système des aides d'État et à quel point elles constituent un atout pour la vie sociale, économique, politique des territoires, dont l'importance va bien au-delà de leur poids quantitatif. Non seulement, en générant emplois et services, ces activités contribuent à la mise en place d'une économie qui fonctionne sur le mode *dissémination-redistribution* et non sur le mode *concentration-captation*, mais surtout parce que les aspirations et les valeurs qu'elle portent sont partagées par cette fraction (non négligeable) de la société civile qui recherche une plus grande proximité avec les producteurs de sa propre alimentation. Cette proximité inédite entre citoyens et paysans enrichit considérablement le capital social disponible localement : elle permet, d'une part, la constitution de nombreuses associations qui fournissent un accompagnement non-conventionnel

⁷ Cela n'est pas vraiment étonnant, tant il est vrais que beaucoup d'installations sont, en même temps, et HCF et INA.

⁸ À savoir : 8100 INA de plus et de moins de 40 ans (qui en 2006, assuraient, déjà, 60 % du renouvellement des exploitations - voire plus, dans certaines productions : volailles, porcs, fruits) ainsi que 1700 HCF qui, malgré leurs projets hors normes, ont réussi à obtenir la DJA.

⁹ Faute de DJA, le crédit bancaire devient presque inaccessible.

¹⁰ Dans le temps, cette surface moyenne tend à diminuer, alors que celle des installations aidées tend à s'accroître.

à ceux que les structures officielles négligent¹¹; d'autre part elle préside à l'élaboration de dispositifs locaux de circulation marchande, indépendants de la grande distribution (vente directe à la ferme, AMAP, marchés, magasins de producteurs, etc.). En somme, en consolidant le tissu social, en renforçant les liens entre ville et tissu rural, la conservation (et l'accroissement) des installations "atypiques" joue un rôle, dans la gouvernance des territoires, qui va bien au-delà de leur importance numérique et même de leur fonctionnalité agricole.

L'establishment agricole se montre profondément réticent (pour ne pas dire hostile).

Pourtant, l'establishment agricole, dans son ensemble, semble ne s'y intéresser qu'à contre cœur, du bout des lèvres, comme si la terre cultivable ne pouvait être mise en valeur que par des exploitations tournées vers le marché global, intégrées aux firmes chimiques, agro-alimentaires¹², dépendantes, tout à la fois, des énergies fossiles, des banques, des subventions européennes.

Ce ne sont pas, seulement, les entourages (propriétaires fonciers, exploitants conventionnels cédants), qui réproouvent ce gaspillage de terres qui auraient été bien mieux utilisées pour agrandir des exploitations conventionnelles¹³. Ce sont, aussi, les organisations agricoles majoritaires et les banques qui s'accrochent aux critères de taille, de quantités, de compétition, de profit, pour contrarier tout ce qui s'éloigne de leur univers culturel. Le "*Livre noir de l'installation*", rédigé et édité en 2012, par la Confédération paysanne, met en évidence comment les gestionnaires du Parcours Personnalisé de Professionnalisation¹⁴ (PPP) utilisent les différentes étapes du dispositif pour décourager certains candidats, pour infléchir certains projets dans un sens plus conforme à l'agriculture conventionnelle et ne retenir que les plus proches d'une optique purement économique et comptable, au grand dam du pluralisme et de la neutralité, prescrits par les textes¹⁵.

¹¹ Nourries par la solidarité citoyens - paysans, ces structures non-conventionnelles, généralement locales, prêtent main forte à tout porteur de projet, notamment étranger au milieu agricole, en lui facilitant l'accès au foncier et en lui proposant des formes d'accompagnement et de sécurisation spécifiques (cafés-installation, réseaux de tuteurs, couveuses agricoles...). On peut citer le RAD (Réseau Agriculture Durable), les ADEAR, l'association Avenir, Les Champs des possibles, la Marmite, l'association Néo-Agri... ainsi que les CIAP (Coopérative d'installation en agriculture paysanne).

¹² À ce propos voir <<https://blogs.alternatives-economiques.fr/abherve/2018/09/14/consomm-acteur-ou-citoyen-concerne-une-nouvelle-contribution-de-thomas-regazzola>>

¹³ C. Kachkouch Soussi (op. cit.) fait remarquer, judicieusement, que des agriculteurs, poussés, sans cesse par le modèle dominant, à investir, à utiliser plus d'intrants, doivent avoir du mal à admettre qu'on aurait pu faire autrement.

¹⁴ En 2009, tirant les leçons de l'échec des tentatives du CNJA d'accroître les installations, le PPP (Parcours Personnalisé de Professionnalisation), a été mis en place, avec sa porte d'accès, le "Point Accueil Installation" qui a remplacé les anciens PII. Considérant que le cadre départemental ne facilite guère la neutralité syndicale, on profite du transfert des compétences du développement économique aux Régions, pour adosser ces dispositifs à une coordination de niveau régional, dans l'espoir d'en améliorer l'impartialité. Aussi, c'est l'Association des Régions de France qui déclare : "*Tous les acteurs doivent être représentés : il n'y aura pas de cogestion avec un seul syndicat*" et refuse que les "Points Accueil Installation" (et les financements relatifs) restent sous la coupe des JA. En principe, ces nouveaux dispositifs doivent être ouverts à tout porteur de projet et valoriser les compétences de chacun, prenant en compte non seulement les critères économiques conventionnels, mais aussi la notion de projet de vie et de "vivabilité".

¹⁵ Souvent, le "Comité départemental d'installation" est présidé par les JA; généralement, le pluralisme ne comprend que des structures parties prenantes du modèle conventionnel. Il arrive que la liste des conseillers destinée aux candidats, ne soit pas disponible; qu'elle ne comporte que des conseillers institutionnels, voire un conseiller unique, sans rapport avec le projet... que les fermes visitées ou les modules de formation proposés soient très éloignés de la demande du candidat et ne servent qu'à promouvoir les services de tel ou tel prestataire. Souvent, on ne propose au candidat que les formations du CFPPA ou de la Chambre, même si elles ne correspondent pas à ses besoins et si elles se déroulent sur des exploitations aux volumes de production sans rapport avec son projet... on oublie de l'informer qu'il en existe d'autres et on peut, même, les lui déconseiller. Quant à l'étude de marché, les services de la Chambre (77 € de l'heure), sont toujours proposés, mais on néglige d'informer le candidat qu'il peut le réaliser lui-même, ou avec l'aide de l'AFOCG. Il n'est pas rare que les conseillers poussent aux emprunts car ils ne conçoivent d'autre moyen de réduction des charges que l'agrandissement; qu'ils refusent d'admettre qu'on peut se satisfaire d'un revenu qui ne leur semble "pas décent"; qu'ils manquent de compétence sur les productions non usuelles. En même temps, on refuse la labellisation des structures d'accompagnement "externes", perçues comme dissidentes, s'occupant de candidats pas sérieux et pas vraiment agricoles, alors même qu'elles sont plus compétentes en matière de projets atypiques.

Nombre d'installés "hors cadre" disent s'être détournés des structures officielles¹⁶ par l'indifférence, voire le mépris, qui a accueilli leurs projets de petite taille, leur méthodes de culture alternatives et de distribution indépendante. Souvent, ils témoignent, aussi, que les seules offres qu'on leur a proposé n'avaient aucun rapport avec leur demande, concernaient des exploitations n'ayant rien à voir avec leur projet, bien trop grandes, exigeant des financements hors des possibilités dont ils avaient fait état.

Ainsi, quand on entend les acteurs dominants se plaindre "*d'avoir tant de mal à trouver de candidats crédibles*", se prévaloir "*des nombreuses fermes qui ne trouvent pas repreneur*" et déplorer la "*raréfaction des vocations*" (que l'on préfère attribuer à des facteurs "culturels", tels la dégradation de l'image de l'agriculteur ...), il vaut mieux ne pas oublier les témoignages de ces paysans et garder à l'esprit que, pendant plusieurs décennies, les structures dominantes ont tout mis en œuvre, au nom des agrandissements et de la compétitivité, pour concentrer tout ce qui était à louer ou à vendre dans des exploitations de plus grande taille. Qu'elles ont encouragé, par tous les moyens, l'homogénéisation non seulement, des exploitations, mais aussi de territoires entiers¹⁷ (rendant leur reconversion-transition encore plus difficile). Qu'en s'enfermant dans l'entre soi, en jouant l'inertie des structures établies contre les nouveaux venus, l'administration et la corporation professionnelle ont déjà fait le nécessaire pour donner à une partie très importante des terres agricoles une forme telle que seuls des repreneurs dotés de ressources financières importantes peuvent y avoir accès. Cette mise en forme globale est si avancée qu'en 2010, 50 % de la surface utile nationale était dans la main de 10 % des plus grandes exploitations.

Ainsi, un demi siècle de modèle productiviste aura préparé, peut-être sans le savoir, cette agriculture sans paysans (mais avec son salariat agricole, inévitable jusqu'à l'avènement des robots), où des grandes étendues de terre pourront être gérées et exploitées par des sociétés agro-industrielles (pourquoi pas, étrangères), voire négociées en bourse par des investisseurs financiers. Tout semble, désormais, se passer comme si, après un demi-siècle de lamentations sur la petite taille des fermes, pénalisées par la concurrence étrangère, on avait intériorisée que la forme véritable de la surface cultivable était celle de l'exploitation poursuivant le mirage des agrandissements et de la compétition sur les marchés globaux... Comme si, désormais, il était inconvenant de se rappeler que ce processus d'agrandissement et d'investissements, est susceptible de déconstruction¹⁸... Comme si on ne savait plus que la dimension n'est qu'un fétiche social, que la forme "ferme" peut être démembrée, désassemblée, débitée et que l'étendue du foncier indifférencié qui en constitue le substrat, peut être attribuée aux différents porteurs de projets de mise en valeur, en fonction de leurs besoins.

La "rareté de candidats" tient au fait qu'à des nouveaux venus recherchant, tout simplement, de la terre, le système institutionnel ne sait proposer que des "exploitations", ayant subi, pendant plusieurs décennies, un énergique formatage foncier productiviste.

Des présences d'un autre type.

D'ailleurs, nombre de témoignages récents, procédant d'opérateurs très proches du terrain, indiquent que les acteurs voulant s'installer à la campagne pour vivre du travail de la terre ne manquent pas, mais que le contexte les empêche de concrétiser leurs projets.

¹⁶ Voire, à ce propos, le récit édifiant publié par Reporterre (Janvier 2017) : <https://reporterre.net/Installation-agricole-les-neo-paysans-ne-sont-pas-bienvenus>

¹⁷ Par exemple, dans le territoire de LCBC (Loudéac communauté Bretagne centre), on sait déjà que les 435 départs des cinq prochaines années ne seront pas comblés par des installations. La chambre d'agriculture de "*ce fief de l'élevage hors sol (lait-porc-volaille) se demande si un tel défi démographique (!) ne devrait pas être relevé en développant le salariat agricole*"... Une question vient à l'esprit : que va devenir la propriété du foncier ?

¹⁸ Même au prix du partage de certaines "exploitations", dans leur forme actuelle de façon analogue à la rénovation urbaine qui démolit des barres HLM pour redonner de la mobilité au logement et favoriser la mixité sociale.

La Confédération paysanne ouvre son "Livre noir", en précisait, en 2012, que, même hors d'aides d'État, le métier ne manque pas de candidats, mais que trop peu arrivent au bout de ce parcours du combattant.

Repères paysans (média des "Cafés paysans" de Grenoble), souligne (en 2016), que le courant de ceux qui souhaitent quitter le salariat, le monde industriel, les activités de nature urbaines pour devenir paysans, n'est pas négligeable et qu'il alimente une paysannerie post-industrielle. Toutefois, nombre d'entre eux ne trouve pas de terres cultivables, ou alors à des prix qui les forcent à se sur endetter ou à abandonner leur projet.

La Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne de Loire-Atlantique (CIAP 44) a accueilli, entre 2012 et 2017, 115 stagiaires, dont 50 non issus du milieu agricole; 57 étaient en reconversion professionnelle; près de 80 emplois agricoles ont été créés ou maintenus, dont 60 installations directes.

La CIAP22 considère (2018), que les candidats à l'installation ne manquent pas. On reçoit de plus en plus de salariés en reconversion professionnelle, demandeurs d'emploi, cadres, ingénieurs qui veulent changer de vie, mettant leurs compétences au service d'un projet agricole. Souvent, ces candidats manquent de capital et de contacts agricoles : leurs nouveaux profils n'en font pas moins évoluer le métier d'agriculteur.

François Purseigle, sociologue à l'Agro Toulouse explique : "Le phénomène des installés étrangers au milieu agricole s'accroît depuis une dizaine d'années, leurs motivations s'inscrivent dans la durée".

Roger Le Guen, enseignant-chercheur en sociologie et professeur émérite à l'ESA d'Angers, lors de l'assemblée générale de la FDSEA22 (Quintin, 2018) "Il n'y a pas de crise de vocation car le nombre de candidats extérieurs est très dynamique et équivaut à ceux qui partent. Si demain on veut garder un tissu rural vivant, il faudra certainement le développer".

L'ADEAR écrit (en 2018) "Tous les jours nous sommes sollicités par des hommes et des femmes, qui portent des projets innovants d'agriculture paysanne, cette agriculture qui permet de vivre de son travail sur de petites fermes".

Dans ces conditions, on ne peut qu'adhérer aux appels de la Confédération paysanne, des Marcheurs-CycloPaysan et aux considérations du Rapport d'information de la Mission commune sur le foncier agricole de l'Assemblée Nationale, pour qu'on adapte les outils de régulation existants aux menaces qui pèsent non pas tant sur l'agriculture, en tant que production de denrées, mais sur l'existence même du paysan, en tant que figure sociale articulée avec un territoire et une société locale.

Il ne s'agit pas seulement d'éviter que l'artificialisation et une rétention foncière (encore plus considérable) ne stérilisent une partie importante du foncier agricole, mais aussi de concevoir une politique de structures qui :

- désamorce le mirage de l'agrandissement qui rend les reprises de moins en moins accessibles¹⁹ et livre le foncier à toute sorte de spéculations;
- freine le développement des formes sociétaires, masquant l'identité des propriétaires, des sociétés à vocation agricole, du travail agricole délégué, prémices d'une agriculture de rente, de firme.
- favorise la mobilité sociale, professionnelle et l'emploi, en définissant l'agriculteur d'une façon qui ne soit pas exclusive des profils diversifiés;
- redonne à la terre une mobilité suffisante pour que des nouveaux venus, motivés plus par un mode de vie, que par un revenu, puissent accéder à cet outil de travail, quand bien même leurs modes de culture, de commercialisation, d'existence s'écarteraient des normes canoniques.

¹⁹ Entre 2010 et 2016, l'augmentation de la taille des exploitations (+ 11 %) a été inversement proportionnelle à la diminution de leur nombre (- 12 %).

Il va sans dire qu'un tel bouleversement ne pourra se faire sans les investissements en argent et en énergie indispensables pour encourager et indemniser des cédants, en leur assurant des retraites suffisantes.

Sans doute, il y faudra une détermination politique et un effort d'investissement aussi importants qu'il a fallu consentir, entre 1964 et 1984, pour servir l'Indemnité Viagère de Départ à 650 000 petits paysans âgés... pour remembrer 12 millions d'hectares... pour effacer cette "*troisième agriculture sous-développée où se réfugient les vaincus du progrès*"... Pour faire en sorte que les exploitants productivistes se focalisent sur la production hors-sol de *commodities* destinées au marché global (viande, bœuf, porc, lait, volaille de chair)... pour qu'elles intensifient emprunts, équipements, intrants... Pour généraliser cette agriculture gaspilleuse de ressources et d'énergie, pour renverser les équilibres alimentaires traditionnels, en faveur de ce "*tout protéines animales*", pernicieux pour la santé publique (surpoids, maladies cardio-vasculaires, cancers).

En corrigeant les dérives endogamiques de la profession, il s'agit, en somme, de refonder la politique foncière en fonction, non seulement, d'une agriculture productrice de denrées pour le marché global, mais aussi, en tant que pratique sociale, facteur de développement local, catalyseur de communauté, de société, d'identité territoriale, indispensables ferment pour la restauration du lien urbain-rural.

Bibliographie.

- FIA-AVENIR : *Diagnostic des fermes en installations progressives*. Conféd, CEDAPAS 2001
<www.avenir5962.org/public/DocumentsAVENIR/DiagnosticsInstallations.pdf>
- F. Lefebvre, M. Quelen : *Le devenir des agriculteurs hors Cadre Familial*. ADASEA 2004.
<https://ec.europa.eu/eip/agriculture/sites/agrieip/files/synth_le_devenir_des_agri_hcf.pdf>
- A. Kernaleguen : Comment les agriculteurs hors DJA financent-ils l'installation ? Montpellier SupAgro 2011
<http://miramap.org/IMG/pdf/2010_A-Kernaleguen_Installations_Hors_DJA.pdf>
- *Livre noir de l'installation*. Confédération Paysanne 2012.
<www.confederationpaysanne.fr/sites/1/mots_cles/documents/LIVRE_NOIR.pdf>
- Chambre agriculture Bretagne : Publics non issus du milieu agricole; Besoins en formation professionnelle et accompagnement 2012
[www.synagri.com/ca1/PJ.nsf/TECHPJPARCLEF/14592/\\$File/Publics-non-issus-milieu-agricole-resume-fev%202011.pdf?OpenElement](http://www.synagri.com/ca1/PJ.nsf/TECHPJPARCLEF/14592/$File/Publics-non-issus-milieu-agricole-resume-fev%202011.pdf?OpenElement)
- ASP : Installation sans DJA (2012) <www.orda-lr.org/IMG/pdf/installation_sans_dja_asp_etudes_2012.pdf>
- A. Choplin : Accompagnement et financements des non-bénéficiaires de la DJA Supagro Montpellier 2013
http://web.supagro.inra.fr/pmb/opac_css/doc_num.php?explnum_id=1616
- C. Kachkouch-Soussi : Agir sur le foncier pour une agriculture durable et paysanne. Migrinter- Poitiers 2009
<www.agriculturepaysanne.org/files/Agir-sur-le-foncier-Claire-K.-Soussi-oct-09.pdf>
- M-L. Soulier : L'agriruralité-entre-rêve-et-réalités. Un. Lyon II; 2010
<www.memoireonline.com/03/11/4308/Lagriruralite-entre-rves-et-realites.html>
- Repères paysans 2016. www.reperes-paysans.org
- Actes des Assises de la Transition alimentaire, agricole et de la pêche. Lorient, 2017
- *Les néo-paysans, aubaine ou fléau pour l'agriculture ?* 2017.
<https://wikiagri.fr/articles/les-neo-paysans-aubaine-ou-fleau-pour-lagriculture-/14311>
- Transrural initiatives. 15 MAI 2018 : *L'installation agricole atypique, avec ou sans aides ?*
www.transrural-initiatives.org/2018/05/linstallation-agricole-atypique-avec-ou-sans-aides
- Télégramme 11 Mai 2018 : *Loudéac souhaite développer le salariat agricole*
www.letelegramme.fr/cotes-darmor/loudeac/agriculture-le-territoire-de-loudeac-en-mutation-11-05-2018-11955163.php
https://www.confederationpaysanne.fr/mc_nos_positions.php?mc=22
<https://www.cyclopaysannpdc.net>
<http://www.assemblee-nationale.fr/15/pdf/rap-info/i1460.pdf>